

# LA DYNAMIQUE INTERNE DE LA LANGUE À TRAVERS LES NÉOLOGISMES DÉRIVÉS : LE CAS DU DISCOURS DE L'ÉCONOMIE ET RADIOPHONIQUE

---

Soufiane LANSEUR  
[soufiane.lanseur@univ-bejaia.dz](mailto:soufiane.lanseur@univ-bejaia.dz)  
Laboratoire LESMS  
Université de Béjaia, Algérie

***Abstract:** The aim of this contribution is to demonstrate how the internal dynamics of language manifest themselves through neology. To do this, we have chosen to work on the derivation in the language of the economy by analyzing a corpus made up of radio programs and press articles talking about the economy. A number of 28 derived neologisms were identified and analyzed morphologically and semantically to see the affixes that are implemented in the neology. Prefix derivation with prefixes (re- and dé) seems to provide the largest number of derived neologisms, followed by suffix and multiple derivation. As for parasynthetic shunting, it is very rare.*

***Keywords:** neology, neologism, derivation, suffix, prefix.*

Le discours de l'économie dans la presse écrite et dans les émissions radiophoniques regorge de néologismes. Ces mots nouveaux qui dénomment des notions économiques sont formés par divers procédés lexico-sémantiques (Lanseur, 2011, 2013, 2014). Mais dans cette contribution, nous nous intéresserons uniquement à la dérivation à travers la description d'un certain nombre de néologismes formés par dérivation. En effet, les dérivés participent à la dynamique interne de la langue (Cheriguen, 1989, 2002) en lui fournissant des mots nouveaux, susceptibles de désigner des réalités économiques favorisées par le développement rapide des techniques et des concepts propres à ce domaine.

La dérivation consiste à former des mots nouveaux (Sablayrolles, 2000, 2006)<sup>1</sup> à partir de radicaux et de bases en leur ajoutant des affixes qui ne sont pas susceptibles d'autonomie syntaxique (Lehmann et Martin-Berthet (2015), Guespin et Guadin (2000),

---

<sup>1</sup> Pour lui, la dérivation à travers ses différents types (préfixation, suffixation, dérivation inverse, et parasynthétique) fait partie des matrices internes propres au système néologique d'une langue.

Picoche (1991), Gardes-Tamine (1990)) et constitue l'un des procédés internes de formation du lexique. L'objectif de cette étude est de déterminer les préfixes et les suffixes qui entrent dans la dérivation des néologismes dans le discours de l'économie, ainsi que les types de dérivation mis en œuvre pour obtenir ces dérivés. La langue intègre des mots nouveaux parce qu'elle ne peut pas rester en marge de ce qui se passe dans la société. C'est pour elle la seule façon d'être au diapason des changements sociaux. Pour rendre compte de cette dynamique, nous analyserons les mots dérivés qui participent à l'enrichissement du lexique de l'économie.

Nous utiliserons principalement un corpus constitué des textes journalistiques tirés du Quotidien national *El Watan* (supplément économique) et des textes transcrits de douze émissions radiophoniques enregistrées à partir de la chaîne radiophonique Alger-Chaine 3. Cette émission de 45 minutes est intitulée *Le Rendez-vous de l'économie*. Ce corpus de 200000 mots est pris sur une période de 6 mois (janvier- juin 2007).

Cette contribution sera organisée en deux parties : la première sera consacrée au relevé des néologismes et la seconde sera réservée à l'analyse de ces néologismes et à leur classement selon le type de dérivation qui a permis de les obtenir.

### 1. Relevé des néologismes dérivés

Le relevé a été effectué en utilisant le logiciel de statistiques lexicales *Lexico 3*. Cette liste a été confrontée aux dictionnaires usuels de la langue française pour déterminer le caractère néologique des termes. Ces dictionnaires sont le *Trésor de la langue française*, le *Grand Robert de la langue française* (2005), *Le Petit Robert de la langue française* (2009), *Le Petit Larousse illustré* (2006). Nous avons relevé un nombre de 41 néologismes mais, étant donné l'espace limité de cet article, l'analyse portera sur un nombre restreint de néologismes.

Les néologismes dérivés sont : *transitologues, bancabilité, recalibrer, décarbonisation, décarboniser, protectionner, dépermanisation, débureaucratization, inclusivité, co-investir, domiciliairice, post-creation, sous-gérer, redynamiser, pétrologiste, ressortissement, protéiniser, recontrôler, sur-doser, contestabilité, surliquidité, pré-gouvernance, sous-liquidité, énergétivore, désendetter, débureaucratisé, sous-management, refinancer, autosuffire.*

### 2. Analyse des mots dérivés

Nous appliquerons une analyse morphologique à la liste des néologismes en mettant en exergue les radicaux et les différents affixes qui les constituent. À partir de cette analyse, nous classerons les unités lexicales selon leurs types de dérivation. Selon les lexicologues (Dubois (1999), Gaudin & Guespin (2000), Lehmann et Martin-Berthet (2019), Picoche (1991), Niklas-Salminen (2023)), il existe trois grands types de dérivation qui sont la dérivation affixale, la dérivation régressive et la dérivation impropre.

La dérivation affixale qualifie les mots construits à partir d'un radical et d'un suffixe (dérivation suffixale) ou d'un préfixe (dérivation préfixale). Lorsque le mot est composé d'un préfixe, d'un radical et d'un suffixe, elle est qualifiée de multiple, et lorsque le préfixe et le suffixe sont rajoutés en même temps au radical, elle est désignée par dérivation parasynthétique.

Le deuxième type de dérivation est la dérivation régressive. Ce type se caractérise par l'effacement des suffixes pour former un mot nouveau.

Le dernier type est la dérivation impropre qui consiste en le changement de catégorie grammaticale. Elle est appelée également transcatégorisation ou conversion. Dans ce qui suit, nous nous intéresserons à la dérivation affixale avec ses sous-types.

### 2.1. Les mots résultant d'une dérivation préfixale :

Les mots résultant d'une dérivation préfixale avec *re-* et *dé-* sont considérés comme des néologismes faciles à construire. Les deux préfixes sont fréquents dans la formation des mots à l'oral, et surtout dans la langue courante. Les raisons pour lesquelles nous les étudierons ici c'est que les termes auxquels ils sont joints ont une signification économique.

#### 2.1.1. Mots dérivés à base d'un verbe et du préfixe *re-* :

Le préfixe *re-* signifie « répétition de quelque chose d'antérieur ».

▪ **recontrôler** : *recontrôler* → *re* + *contrôler* signifiant « Soumettre (qqch.) à un contrôle » (GRLF).

Le néologisme apparaît une seule fois dans le corpus. Il figure dans l'exemple ci-dessous :

*Plutôt que de contrôler et **recontrôler** des entreprises déjà recensées, ne serait-il pas plus rentable pour l'État et le fisc d'aller à la recherche de ceux que sont dans l'illégalité totale.*

Dans cet exemple, le préfixe signifie « répétition ». Le mot entier signifie « contrôler de nouveau ».

▪ **recalibrer** : *Recalibrer* → *re* + *calibrer* : « Donner le calibre convenable à (qqch.) » (GRLF)

Le néologisme apparaît une seule fois dans le corpus. Il figure dans l'exemple ci-dessous :

*Est-ce que vous, Andi, vous pouvez interdire, enfin, empêcher quelqu'un ou **recalibrer** un investisseur du fait qu'il est un grand pollueur ?*

Dans cet exemple, le mot *recalibrer* signifie « remettre dans le calibre initial » c'est-à-dire pour quelqu'un qui sort des règles qui lui sont imposées au début, on le remettra dans le cadre initial.

▪ **redynamiser** : Le verbe est dérivé du verbe *dynamiser* « accroître l'efficacité » en ajoutant le préfixe *re-*. Le mot en question signifie « dynamiser de nouveau ». Il apparaît deux fois dans un entretien. Le mot est employé par l'intervieweur dans ses questions.

*a. Que comptez-vous faire pour **redynamiser** Cnan Maghreb Line ?*

*b. Va-t-il influencer sur le rendement de la CNAN que vous voulez **redynamiser** ?*

▪ **refinancer** est un verbe dérivé de *financer* « soutenir financièrement » par ajout du préfixe *re-*. Le néologisme signifie « se financer de nouveau ». Il apparaît une seule fois dans le corpus :

*Les entreprises qui ont dû se **refinancer** ou se financer sur le marché.*

#### 2.1.2. Verbe dérivé à base d'un verbe et du préfixe *dé-*

*Dé-* « préfixe, l'un des plus productifs de la langue française, indiquant qu'une action s'effectue en sens inverse ou est annulée, est issu de la particule latine *dis-* ». (DHLF)

▪ **désendetter** : Il est dérivé d'*endetter* par l'adjonction du préfixe *dés-* (allomorphe de *dé-* qui s'emploie devant les voyelles et le h). Le mot signifie « payer ses dettes envers la banque ». Le verbe apparaît une seule fois dans le corpus et dans sa forme pronominale.

*Mieux vaut se **désendetter** que de dilapider ces ressources.*

▪ **co-investir** est dérivé du verbe *investir* par adjonction du préfixe *co-* : « *co-* est le préfixe tiré de la préposition latine *cum* et du préverbe correspondant *com-*, *con-* et *co-* (suivant la nature du phonème suivant). *Cum* signifie « avec » ; souvent joint à des adverbess marquant l'égalité ou la simultanéité. » (DHLEF).

Le néologisme est utilisé une seule fois dans le corpus :

*L'adoption de la RSE permet de s'assurer, en outre, le privilège du choix par le partenaire étranger tant pour vendre, pour monter une joint-venture **co-investir** que pour sous-traiter.*

Il signifie « investir à plusieurs » ou « investir dans plusieurs lieux en même temps ».

### 2.1.3. Noms dérivés à base d'un nom et du préfixe *dé-* :

▪ **démonopolisation** : Il est dérivé de *monopolisation* par l'ajout du préfixe *dé-*. Le mot en question signifie « abolition du monopole ». Il apparaît deux fois dans le corpus :

a. *Démonopolisation* du commerce extérieur

b. *Qui dit économie de marché dit ouverture, libéralisation et **démonopolisation**, pas forcément démocratique.*

▪ **débureaucratisation** :

Débureaucratisation résulte de *dé* et de *bureaucratisation* : « Péj. Transformation en bureaucratie ; accroissement du pouvoir des services administratifs. »

Il apparaît plusieurs fois dans le corpus, donc, nous avons les attestations suivantes :

a. *Le Brésil a créé ce qu'il a appelé un ministère de la **débureaucratisation** dans les années 70.*

b. *Déjà que le mot est difficile à prononcer/ la **dé-bureau-cratisa-tion**.*

c. *Il est évident qu'une foule de détails restent à préciser pour régler les problèmes de fonciers, de logements, de santé, de **débureaucratisation**, de décentralisation, etc.*

d. *Les réformes à réaliser en urgence sont celles du foncier, de l'assainissement de l'environnement économique et financier, de la **débureaucratisation**, du marché du travail.*

Les quatre occurrences du néologisme signifient l'« annulation de la bureaucratie ». Le préfixe *dé-* signifie que l'action exprimée par le nom d'action s'effectue en sens inverse.

### 2.1.4. Les mots dérivés à base d'un nom et des préfixes *post-* et *pré-* :

▪ **Signification des préfixes** :

a. **post-** : (DHLEF) « entre dans la construction de nombreux termes savants ou techniques, substantifs, verbes et surtout adjectifs. Il y indique la postériorité immédiate dans l'espace ou dans le temps. »

b. **pré-** : (DHLEF) « l'élément *pré-* exprime l'antériorité temporelle, plus rarement spatiale ; il s'oppose à *post-* et se trouve quelquefois en concurrence avec *pro-*. Le formant, ou un morphème lié est surtout productif dans la formation d'adjectifs, plus rarement de nom et de verbe. »

- **post-crédation** est dérivé de *création* par adjonction du préfixe *post-*.

Il figure dans le corpus dans les contextes suivants :

- a. *nous sommes là pour faire de l'accompagnement **post-crédation** ;*
- b. *aujourd'hui notre mission essentielle au-delà de la première mission c'est l'accompagnement et le soutien **post-crédation**.*

*Post-crédation* signifie « après la création des entreprises ». La création dont on parle ici est la création des entreprises économiques. Le locuteur a eu recours au néologisme pour éviter d'employer toute une phrase pour exprimer l'état postérieur à la création. Il a surtout recours à une syntaxe anglo-saxonne qui permet la caractérisation à partir d'un nom en emploi adjectival épithète ; du coup, le nom caractérisant est lui-même construit (dans une syntaxe lexicale d'origine anglo-saxonne) de sorte qu'on a une syntaxe globale très compacte.

- **pré-gouvernance** : le mot est dérivé de *gouvernance* par adjonction du préfixe *pré-*. Le mot apparaît une seule fois dans le contexte suivant :

*En Algérie on est à quel niveau ? On est dans la gouvernance/ dans la **pré-gouvernance**.*

Le locuteur a utilisé le terme pour qualifier le niveau où se situe l'Algérie par rapport à la bonne gouvernance. Il signifie « étape qui précède la gouvernance ». Donc, c'est à une économie linguistique que répond la création de ce néologisme.

### 2.1.5. Les mots dérivés construits avec les préfixes *sous-* et *sur-*

#### ○ Signification des formants

a. **sous-** : (DHLF) « préf, entrant dans la formation de nombreux composés, est un emploi spécialisé de *sous* et à valeur de proposition ou d'adverbe. ».

b. **sur-** : (DHLF) « emploi spécialisé de la préposition *sur*, s'utilise avec la valeur spatiale d'« au-dessus » ou temporelle d'« après », parfois d'« avant » c'est-à-dire dans tous les cas de « plus loin », ou pour marquer l'excès avec un verbe (surabonder), un nom (surproduction) ou un adjectif (suraigu). ».

**Remarque** : avec ces deux préfixes, la différence entre un composé et un dérivé n'est pas très marquée. Les mots obtenus appartiennent aux deux catégories, dans la mesure où nous pouvons considérer les deux préfixes comme des mots (prépositions), susceptibles d'une autonomie syntaxique. Mais, suivant le DHLF, nous les considérons donc comme préfixes et nous analysons les mots obtenus comme des dérivés.

- **sous-liquidité** : mot dérivé à partir de la base *liquidité* et du préfixe *sous*.

Il apparaît une seule fois dans le corpus, dans le contexte :

*C'est normal pour une banque quand elle est en **sous-liquidité**.*

Le néologisme est employé pour exprimer « l'état d'une banque où il y a une insuffisance d'argent liquide ». Son sens se comprend par rapport à son antonyme (surliquidité) – nous y revenons *ci-infra*.

- **sous-management** : mot dérivé à partir de la base *management* et du préfixe *sous*. Il apparaît une seule fois dans le corpus dans le contexte :

*On est dans le **sous-management** des institutions.*

Le néologisme est utilisé pour exprimer « l'état des institutions qui n'utilisent pas de bonnes techniques de gestion, autrement dit mal-gérées ».

- **surliquidité** : nous avons affaire à un mot qui appartient à deux catégories grammaticales. Il apparaît comme nom dans certains contextes et comme adjectif dans d'autres contextes.

**Substantif** : *surliquidité* se compose d'un préfixe *sur* et d'un nom *liquidité* signifiant « sommes liquides » :

- Certaines banques ont une situation de liquidité / **surliquidité** même.*
- C'était une solution pour résorber la **surliquidité** des banques.*
- C'est ce que j'explique c'est la **surliquidité** des banques.*
- Que certains désignent par **surliquidités** et d'autres par excédents de liquidités.*

**Adjectif** : le mot est employé comme adjectif :

- Elles sont **surliquidités** elles-mêmes.*
- Elles sont quelques unes seulement qui sont **surliquidités**.*
- Il y a actuellement deux banques qui sont vraiment **surliquidités**.*
- Ce sont généralement ces banques-là qui sont **surliquidités**.*

Le néologisme *surliquidité* signifie « excédent de sommes liquides dans une banque ». Nous allons à présent essayer de retracer l'histoire d'un changement lexical à travers ces exemples qui nous sont offerts par le corpus.

### 2.1.6. Évolution/insertions du néologisme :

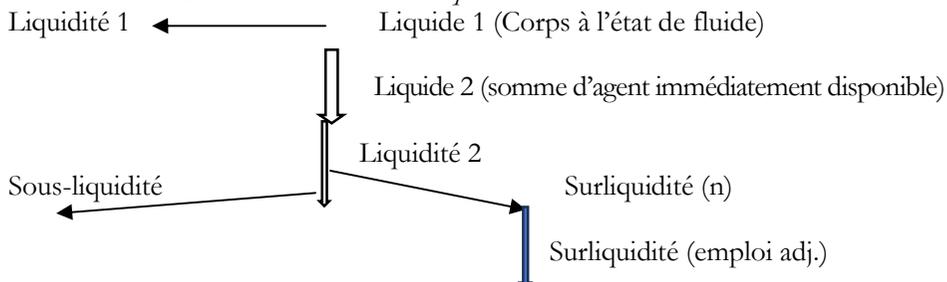
Selon le TLF, *liquidité* 2 (aptitude d'un bien à se transformer plus au moins en monnaie) vient de *liquide* 2 (argent disponible immédiatement). Notons que, contrairement au *Grand Robert* qui considère *liquidité* comme étant un mot polysémique dont le sens de « matière liquide » et d'« argent liquide » constitue deux sens d'une même unité lexicale, le TLFi lui réserve deux entrées distinctes, et par là suppose une relation homonymique entre les deux. *Liquidité* 2 est le seul qui donne des dérivés (*sous-liquidité* et *surliquidité*), *liquidité* 1 ne fait pas autant, parce qu'il n'existe qu'un seul état de liquidité pour la matière (en fait, en physique, il y a une continuité dans les états entre le solide, le visqueux, le liquide et le gazeux ; d'ailleurs, en économie, on parle aussi de *viscosité*), alors que pour la disponibilité de l'argent, il existe une multitude de niveaux.

Une banque peut être en sous-liquidité chaque fois qu'elle manque d'argent liquide et en surliquidité toutes les fois que l'argent se rend disponible en grandes quantités. Nous avons par ailleurs noté la différence entre physique et économie : en physique, on renvoie à l'état (qualité) de la matière, tandis qu'en économie financière, cela renvoie à des quantités de matière (on retrouve ici un trait sémantique important dans le français, qui est la distinction qualité/quantité mise en évidence par CULIOLI), et de plus à partir d'un critère

de quantité idéale : *sousliquidité* signifie « volume trop faible de monnaie » ; *surliquidité* signifie « volume excessif de monnaie »

Schéma de dérivation du mot *surliquidité*.

#### Schéma de la dérivation du mot *surliquidité*



Le mot *surliquidité* exprime « un état financier caractérisé par la disponibilité excessive de sommes liquides dans une banque ».

#### 2.1.7. Insertion du néologisme *surliquidité*

Nous avons douze occurrences du mot en question. Après avoir retracé son origine, nous allons essayer d'expliquer comment le néologisme s'insère dans le discours de l'économie. Donc, selon le schéma précédent, *liquide* qui désigne « un corps fluide » donne par métaphore *liquide* « argent disponible immédiatement ». Ce dernier donne *liquidité* « état de disponibilité immédiate de l'argent », mais cette disponibilité varie selon des degrés. Pour exprimer le degré de disponibilité, les locuteurs ont eu recours à deux préfixes *sous-* et *sur-*. Le premier concerne un état où cette disponibilité est inférieure à un seuil déterminé, ce qu'on appelle la liquidité. Le second concerne un état de disponibilité immédiate supérieur à la normale.

Dans l'exemple cité, il y a un indice de néologie du terme. Le fait de donner deux appellations à une même notion suppose que celle-ci soit récente donc, son nom est récent aussi. Le néologisme *surliquidité* s'insère dans le discours et le fait qu'il soit utilisé douze fois en est un indice de fréquence. Parmi les paramètres aidant un néologisme dans son insertion, il y a la fréquence de son utilisation, mais aussi le fait qu'il soit lui-même une base d'un autre mot. Il participe au processus de dérivation d'autres mots. *Surliquidité* (n) donne *surliquidité* (adj.) par conversion. Le mot change de catégorie grammaticale.

Après consultation du TLF et du *Grand Robert de la langue française* (GRLF), nous avons constaté qu'il n'existe pas de verbe « *liquiditer* » ni d'adjectif « *liquidité* ». Donc, nous ne pouvons pas expliquer l'émergence de l'adjectif *surliquidité* par une dérivation affixale à partir de ces deux mots. La seule explication plausible est qu'il vient du nom « *surliquidité* » par transcatégorisation. Nous savons que les dictionnaires n'enregistrent pas absolument tous les mots de la langue, mais pour une étude scientifique du vocabulaire, nous nous appuyons sur cet outil afin de limiter le champ d'études. Pour diminuer le risque d'étudier des mots attestés dans la langue, pour cela, nous consultons plusieurs dictionnaires.

#### 2.2. Les néologismes résultant d'une dérivation suffixale :

Nous classerons les néologismes selon leurs catégories grammaticales. Nous avons des noms, des adjectifs et un verbe.

**A. Les noms :** nous avons cinq noms.

▪ **transitologue :** mot construit d'un radical *transit* et d'un suffixe (o) *-logue*.

**transit :** « Dérivation au paiement des droits (de douane\*, d'octroi), accordée à une marchandise qui ne fait que traverser un lieu (pays, ville) ; passage\*, transport de marchandises en franchise\*; situation douanière de telles marchandises. » (GRLF)

**-logue :** « *Éléments, du grec -logia « théorie », de logos « discours », entrant dans la composition de nombreux mots de formation française ou empruntés du latin, du grec et d'autres langues modernes (anglais : -logy, italien : -logia, etc.). [...] le suffixe -logue [sert à former] des substantifs désignant des savants (géologue) ou des formes, des parties de discours (dialogue, prologue) et des adjectifs (isologue...).* » (GRLF)

○ **Le sens du mot :** il peut avoir deux sens :

- si le formant 1 est *transit* au sens français, le sens de *transitologue* sera : « personne qui étudie les transits, spécialiste des transits ».

- si le formant 1 est *transit* au sens anglais, son équivalent français serait *transition*, et alors le sens de *transitologue* sera « économiste spécialiste des transitions d'un modèle économique à un autre ».

Il apparaît une seule fois dans le corpus dans le contexte suivant :

*Cet aspect est compté par les **transitologues** comme une dimension majeure de l'ingénierie des réformes économiques.*

Le mot signifie contextuellement : « celui qui prône la transition d'un système économique à un autre système par le biais des réformes ».

▪ **bancabilité :** mot construit d'une base *bancable* et d'un suffixe *-ité*.

**bancable :** « Se dit des effets de commerce remplissant les conditions voulues pour être escomptés ou réescomptés par la Banque de France. » (GRLF)

Le mot est un xénisme anglais, qui a un sens beaucoup moins technique et signifie « qui présente des garanties de paiement » en tous types de transactions.

**-ité :** « Suffixe (du lat. *-itas*) servant à former des substantifs, sur une base adjectivale ou, exceptionnellement, nominale. ».

« Si l'on examine les aires d'emploi de *-ité*, on constate qu'elles sont essentiellement constituées par deux zones différentes. a) Philosophie et psychologie : *altérité...*, *apostériorité...* b) Vocabulaire industriel et scientifique ; ce suffixe désigne la qualité d'un métal, d'un produit, etc. *aluminité...*, *aviabilité, etc.* Le suffixe *-ité* s'étend aussi aux aires d'emplois qui présentent des analogies de formations : économie politique..., linguistique..., médecine... Cette utilisation dans le vocabulaire scientifique donne au suffixe une valeur de prestige qui en étend l'emploi dans le vocabulaire commercial : *infroissabilité, lavabilité, etc.* » (Dubois, 1999 : 38-39).<sup>2</sup>

Le néologisme apparaît une seule fois dans le corpus :

*Nous exigeons encore plus que la **bancabilité** de ces PME PMI soit assurée.*

Il signifie « qualité de ce qui est bancable ».

▪ **contestabilité :** néologisme construit de la base *contestable* et du suffixe *-ité*. Il figure une fois dans le corpus, dans le contexte suivant :

---

<sup>2</sup> Repris dans le *Grand Robert de la langue française*.

*M. Hourri disait que nous n'avons de feed-back/ ça s'appelle dans la bonne gouvernance simplement la **contestabilité**.*

Son sens est « qualité de ce qui peut être contesté », c'est-à-dire « la capacité à être contesté ». Dans ce contexte, il signifie « le fait de contester une information fournie par un organisme d'information ».

▪ **ressortissement** est un néologisme qui n'est pas encore entré dans la langue, constitué de la base *ressortir* et du suffixe *-ement*.

Signification des éléments constituant le néologisme : **ressortir** : « Se montrer avec évidence. »

**-ment** : « Élément servant à former des noms d'action (comme *-age* ou *-[a]tion*), sur un radical verbal. » Selon Dubois (1999), « Une double répartition suffixale tend à se faire; le suffixe *-age* correspondant à un emploi transitif du verbe, indique une opération industrielle, une phase de fabrication, *-ment*, correspondant à un emploi intransitif, indique un résultat acquis; il se maintient dans les vocabulaires abstraits, en économie politique. »

*Par contre l'exemple qui vient alerter à l'ouest, nos amis frères sont mis dans le **ressortissement**/ et de la nouveauté/ c'est des créneaux qui leur permettent de remonter un peu la pente.*

Nous pensons que le néologisme utilisé par le locuteur signifie « état de ce qui se montre avec évidence » en relation avec la nouveauté. Dans le discours de l'économie, il fera plutôt référence au fait de « se montrer original pour attirer la clientèle », contexte flou dans lequel il est difficile de se faire une idée précise du sens.

▪ **inclusivité** : le mot en question est un néologisme créé sur le modèle de « *exclusivité* ». Il résulte d'une dérivation suffixale parce qu'il est constitué de deux morphèmes : un morphème lexical *inclusif-* et d'un morphème grammatical *-ité*. Il est nouveau parce qu'outre le fait qu'il n'existe pas dans les différents dictionnaires, il est accompagné de sa définition qui n'est pas la somme du sens du lexème et du grammème. Il est créé sur le modèle de « *exclusivité* » et s'oppose à lui dans la mesure où l'exclusion, c'est d'appliquer le droit sur certaines personnes et d'une manière non-équitable.

Contextes d'apparition du néologisme :

a. *Avoir une culture de gouvernance/ de bonne gouvernance/ on appelle ça **l'inclusivité**.*

b. ***L'inclusivité**, c'est le rapport avec la notion d'égalité/ le droit doit s'appliquer sur tout le monde d'une manière équitable/ d'une manière égale.*

Le sens du néologisme, selon la définition donnée dans le corpus, est l'application du droit sur tout le monde et d'une manière équitable (c'est la justice sociale, c'est l'égalité des chances).

Selon la formation du mot, c'est sûrement dans *inclure* qu'il faut comprendre sa formation, c'est-à-dire « caractère de ce qui inclut », dans le domaine des politiques des gouvernements, ce qui renvoie plutôt à *exclure* et *exclusion*, du même domaine politique, et non à *exclusivité* qui est spécialisé dans le domaine commercial. Contextuellement, la bonne gouvernance est celle qui inclut et non celle qui exclut.

## B. Les adjectifs : nous avons trois adjectifs.

▪ **protéinisé** : *Protéinisé* est un néologisme dérivé à partir du nom *protéine*. Le sens de ce néologisme fait référence à *protéiniser* (v), qui n'est pas attesté d'ailleurs. Dans ce cas nous pouvons le comprendre comme « apporter des protéines ». Il fait référence au discours de l'économie dans la mesure où le secteur alimentaire en fait partie. Dans ce sens, c'est le participe passé du verbe « *protéiniser* » qui est employé à valeur adjectivale. D'ailleurs, l'emploi de ce mot le prouve en quelque sorte : « Une protéine sur 3 n'est pas importée. En d'autres termes, l'Algérien est **protéinisé** dans son 2/3, de l'extérieur. »

D'où le sens contextuel :

*L'Algérien reçoit de l'extérieur 2/3 des protéines qui lui sont nécessaires.*

▪ **domiciliatrice** : Ce néologisme est formé de la base nominale *domicile* + (a) *trice*. Nous le rapprochons du nom « domiciliataire » qui signifie selon le GRFL « Tiers au domicile de qui un chèque ou une lettre de change est payable ». D'autant plus que le locuteur ne donne aucune explication ou indice d'un emploi néologique. Le contexte dans lequel il est employé « la banque **domiciliatrice** doit être informée 24h à l'avance du retrait » ne fournit aucune justification d'emploi. *Domiciliatrice* est le dérivé féminin de *domiciliataire* pour une banque.

▪ **énergétivore** : C'est un néologisme de forme calqué sur *budgetivore*. Il est constitué de la base *énergie* et du suffixe *-vore* signifiant « qui dévore ».

Signification du suffixe :

**-vore** : « Élément de composés savants, tiré du suff. lat. *-vorus*, de *vorare* « manger, avaler » (→ *Vorace*), et servant à former des adjectifs qualifiant des animaux selon leur régime alimentaire. » (GRFL). Le sens en langue : « mangeur d'énergie ».

Le néologisme apparaît une seule fois dans le corpus. Il figure dans le contexte ci-dessous :

*L'idée a fait son chemin d'une « taxe d'ajustement » à l'entrée de l'Union européenne sur les produits dont la fabrication est fortement « carbonée » – c'est-à-dire **énergétivore**. (GRFL, 2005 : 357)*

## C. Les verbes : nous avons deux verbes.

▪ **protectionner** : Ce néologisme peut être considéré comme un « barbarisme » en français. C'est un mot possible, mais qui n'est pas attesté. Il est rendu impossible par la présence dans la langue du mot *protéger*. D'autant plus que le locuteur ne donne pas une définition de ce mot. Le verbe *protéger* peut simplement le remplacer. Il apparaît dans le contexte suivant :

*La Corée qui n'a ouvert son marché qu'après avoir mis à niveau son économie/ son industrie/ et à cet exemple qu'il faut toujours **protectionner**.*

Dans ce cas, le néologisme signifie « faire du protectionnisme ».

▪ **prioriser** est un verbe du 1er groupe. Il est formé du radical *prior-* et du format *-is* et du suffixe *-er*. Le radical *prior-* appartient à la famille de *priorité*. Cette famille de mots ne comprend pas de verbe. Pour exprimer cet état, on a eu recours à d'autres verbes ou expressions. C'est un néologisme dicté par la nécessité de l'expression. L'inexistence d'un verbe exprimant ce fait pénalise le locuteur qui recourt à des expressions plus longues.

*La banque ou l'Ansej n'a pas encore compris / tout le monde est jeune dans ce pays et que nous sommes encore en train de tâtonner / de **prioriser** avec la pratique les secteurs à/ à promouvoir.*

**Prioriser** a le sens tout à fait motivé de « rendre prioritaire », comme tous les verbes formés au moyen du suffixe *-is-* sur une base nominale ou adjectivale (atomiser = rendre à l'état d'atomes ; vaporiser = rendre à l'état de vapeur ; coloriser = rendre coloré, etc.)

### 2.3. Les néologismes résultant d'une dérivation multiple

#### A. Substantifs

▪ **pétrologiste** : néologisme dérivé du radical *pétr-*, *-ol-* et des deux suffixes *log-* et *-iste*.

Signification des éléments constituant le mot :

**pétr-** (latin *petra* = « pierre »)

Mot-à-mot « huile de pierre »

**-ol-** (latin *olium* = « huile »)

« Huile minérale naturelle (bitume\* liquide) accumulée en gisements et utilisée comme source d'énergie. »

**-log-** : « le suffixe *-logue* [sert à former] des substantifs désignant des savants (*géologue*) » (GRLF)

**-iste** : « Suffixe d'origine grecque (*-istés*; extension parallèle à celle du suff. verbal *-izein*, → *-iser*; on y reconnaît l'élément *-tês*, → 2. *-ite*) passé en français par le latin (*-ista*) et qui sert à la formation de substantifs (désignant des personnes) et d'adjectifs correspondant en général à un dérivé (nom de chose, abstrait) en *-isme\**. Les composés en *-iste* se rapportent à l'exercice par la personne désignée d'un métier, d'une activité (*journaliste*, *canoéiste*), d'une spécialité (*linguiste*) à son appartenance à une opinion. » (GRLF)

Donc le mot est constitué de quatre éléments. Le radical (*pétr-ol-*) combiné aux morphèmes *log* et *ie* (du grec *logos* = « discours sur, étude », et du suffixe nominal *-ie*, dénotant des sciences du domaine donné par la base, type cardiologie = « science du cœur »), pour former des noms de spécialistes des sciences désignées par la base :

1) *-logue* : cardiologie > cardiologue = spécialiste de la science du cœur ;

2) *-logiste* (lui-même constitué de la base *-log-* + suffixe *-iste*) : physiologie > physiologiste.

Le mot *pétrologiste* est donc formé sur le second modèle : base pétrologie, avec remplacement du suffixe *-ie* par le suffixe *-iste*, pour désigner un spécialiste de la science du pétrole.

*Les trois révolutions des années 70 ont été un mirage, soutenu par notre génie noir (le pétrole) (...). La faute à qui ? A nous tous, aux élites illégitimes, et autres bâbleurs et **pétrologistes**. (GRLF, 2005 : 208)*

▪ **décarbonisation** est un nom construit sur la base verbale *carboniser* avec ajout du suffixe *-tion* (allomorphe *-ation*) ; son sens est celui du verbe : « le fait de décarboniser ».

Il figure une seule fois dans le corpus. Il apparaît dans l'exemple suivant :

*Ensuite des experts militants pour un lancement urgent de la **décarbonisation** de l'économie européenne considèrent que la méthode de la taxe à la frontière sur les produits importés n'est pas la bonne.*

Le sens contextuel est difficile à donner, car le contexte est insuffisant pour connaître exactement le domaine d'application.

## B. Verbes

▪ **décarboniser** est un verbe construit sur la base *carboniser* avec ajout du préfixe *dé-*, privatif inversant le sens de la base :

Carboniser = « transformer en charbon / carbone » ;

Décarboniser = « faire que ce qui est charbon/ carbone ne le soit plus » ;

Il apparaît une seule fois dans le corpus et figure dans :

*Décarboniser l'économie oui, doper par les importations les économies des autres de plus en plus polluantes non.*

Le verbe *décarboniser* signifie contextuellement « diminuer les émissions de carbone ».

### 2.4. Les néologismes résultant de la dérivation parasynthétique

▪ **dépermanisation** : Dans cette section, nous analysons le mot par rapport à son procédé de formation. Nous classons ce néologisme dans la dérivation parasynthétique parce qu'après consultation des dictionnaires usuels de la langue française, le mot *dépermaniser* n'existe pas dans notre corpus d'exclusion pour ramener la dérivation de ce mot à la suffixation (ajout du suffixe *-ation* à cette base) ; et le mot *permanisation* n'existe pas non plus pour ramener cette dérivation à une suffixation (ajout du suffixe *dé-* à cette base). Nous posons l'hypothèse que les deux morphèmes (le suffixe et le préfixe) se sont ajoutés en même temps à un radical *perman-*.

Le mot est constitué de quatre morphèmes : *dé* + *perman* + *is* + *ation*. Il renferme un morphème lexical (lexème) qui le met dans la famille de *permanent* et qui lui donne son sens et trois morphèmes grammaticaux (*dé-*, *-is*, *-ation*).

- les formes intermédiaires *permanentiser* et *permanentisation* existent depuis 2002, probablement d'abord au Québec, utilisées dans le domaine économique, notamment à propos des emplois contractuels (et probablement à partir de l'anglais, sous l'influence du FMI, qui incite tous les États à précariser l'emploi) ; ce sont des néologismes sur la base desquels a été formé le mot du corpus, qui, lui n'est pas recensé par Google, pas plus que *dépermanentiser* ;

- étymologiquement, le radical de la famille est *-perman-* (< latin *permanere* = « rester du début à la fin ») ; en synchronie, les seuls mots de cette famille appartenant au lexique français sont l'adjectif *permanent*, et le nom dérivé *permanence* ;

- il existe le néologisme *permanentiser*, formé sur la base adjectivale *permanent* par adjonction du suffixe verbal *-is-* qui permet de construire un verbe à partir d'un adjectif ou d'un nom ; et le néologisme *permanentisation* est formé sur la base verbale *permanentiser* par adjonction du suffixe nominal *-tion*, ici allomorphe avec voyelle de liaison *-a-*, permettant de construire un nom à partir d'un verbe ;

- concernant le néologisme *dépermanisation*, sa base de dérivation est *permanisation*, à laquelle on ajoute le préfixe négatif *dé-* permettant d'inverser la valeur sémantique de la base.

Le sens du mot *permanisation* est « le fait de rendre permanent », et le sens du mot *dépermanisation* sera « suppression du caractère permanent ».

À noter que ces deux formes semblent être, d'après Google<sup>3</sup>, des néologismes français du journalisme économique algérien. Elles sont non-conformes du point de vue de

---

<sup>3</sup> Lorsqu'on tape le mot sur le moteur de recherche Google, il nous donne des informations sur lesquelles nous nous sommes basé pour analyser ce terme.

la formation des dérivés français, car la base de dérivation *permanent* est tronquée en *-perman-* qui est incorrect. Le néologisme apparaît treize fois dans le corpus, nous donnons dans ce qui suit tous les contextes où il figure :

- a. **Dépermanisation** du travail dans le secteur public ;
- b. en omettant de mettre en harmonie les textes de la **dépermanisation** avec le reste de la législation...
- c. Les actions de **dépermanisation** engagées à la faveur des restructurations industrielles des années 90.
- d. La **dépermanisation** à grande échelle opérée à la faveur des restructurations industrielles de la fin des années 90. Si la **dépermanisation** constitue une réelle avancée pour les entreprises publiques.
- f. Ce qui témoigne de l'ampleur du problème dès les premières années de la **dépermanisation**.
- g. La **dépermanisation** a considérablement affaibli par la création de deux collèges au sein de la même entreprise.
- h. La **dépermanisation** a avancé, le syndicalisme a au contraire régressé.
- i. Bien que la **dépermanisation** n'ait pas atteint les objectifs pour lesquels on l'a mise en œuvre.

Les néologismes résultant de la dérivation et de la composition :

- j. La **dépermanisation** est devenue une arme redoutable aux mains d'employeurs.
- k. Le calvaire des cadres algériens s'accroît avec la **dépermanisation** qui tend à se généraliser.

Même si le mot semble fréquent dans le corpus, son sens reste le même dans tous les contextes. C'est une caractéristique propre aux néologismes. Bien qu'il n'existe aucun autre indice qui le caractérise dans les emplois, en général, il peut y avoir des marques graphiques telles que les guillemets et des marques de forme telles que l'accompagnement du mot d'une définition ou d'un synonyme expliquant le contenu du néologisme.

La création de ce mot répond à une nécessité d'ordre sémantique. L'inexistence d'un mot exprimant « annulation des nominations des employés dans des postes permanents » (sens contextuel, appliqué au domaine de l'emploi) pousse les locuteurs à inventer un néologisme dans une situation sociale où l'annulation de ces contrats est en usage en Algérie.

### Conclusion

Dans cette étude nous avons essayé de démontrer que la dérivation participe à la dynamique de la langue de spécialité. Nous avons pris comme terrain de recherche le discours de l'économie à travers un corpus oral et un corpus de textes journalistiques. Vingt-huit néologismes ont été relevés et analysés pour parvenir aux conclusions suivantes :

Tous les types de dérivation figurent dans notre corpus, mais avec des fréquences différentes. La dérivation préfixale est de loin la plus représentée dans notre étude. Quatorze néologismes dérivés se répartissent en 5 verbes, 7 noms et un adjectif qualificatif. La dérivation suffixale vient en deuxième position avec dix néologismes répartis en 7 noms, 2 verbes et un adjectif. La dérivation multiple qualifie, quant à elle, dans trois néologismes (deux noms et un verbe), alors que la dérivation parasynthétique n'apparaît que dans un seul néologisme.

Les préfixes *re-* et *dé-* apparaissent dans sept néologismes. Les préfixes *pré-* et *post-* et *sous-* et *sur-* participent dans 5 néologismes dérivés.

Une étude sur un corpus plus large et portant sur d'autres discours spécialisés pourrait révéler d'autres types de dérivation et d'autres affixes participant à la dynamique de la langue.

## BIBLIOGRAPHIE

### *Ouvrages et articles :*

- CHERIGUEN Foudil, (1989), « Procédés de formation du lexique », dans *Cahiers de lexicologie*, N°55.
- CHERIGUEN, Foudil, (2002). *Les mots des uns, les mots des autres : le français au contact de l'arabe et du berbère*, Alger, Casbah Editions.
- DUBOIS, Jean, & DUBOIS-CHARLIER, Françoise, (1999), *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan-Université.
- GARDES-TAMINE, Joelle, (1990), *La grammaire 1/phonologie, morphologie, lexicologie*, Paris, Armand Colin.
- GAUDIN, François, & GUESPIN, Louis, (2000), *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires*, Duculot.
- LANSEUR, Soufiane, (2010), « L'enrichissement lexical à l'épreuve des contacts de langues dans le discours de la téléphonie mobile : le cas des opérateurs Mobilis et Nedjma », dans *Synergies Algérie : Le Français Langue/objet d'enseignement*, n°9.
- LANSEUR, Soufiane, (2011), *Le changement lexico-sémantique dans le discours de l'économie en Algérie à travers l'émission radiophonique Le rendez-vous de l'économie et le quotidien « El Watan »*, thèse de doctorat, Université de Béjaia.
- LANSEUR, Soufiane, (2013), « Le français de l'économie : création et enrichissement », dans *Résolang. Le français aujourd'hui en Algérie*, n°9.
- LANSEUR, Soufiane, (2014), « Les néologismes issus de l'action sur la langue berbère en Algérie : de la pratique aux dictionnaires », dans *Neologica, revue internationale de néologie*, (dir) Jean-François Sablayrolles et John Hembly, Classique Garnier, n° 8.
- LEHMANN, Alise, & MARTIN-BERTHET, Françoise, (1998), *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Paris, Nathan.
- NIKLAS-SALMINEN, Ano, (2023), *La lexicologie*, Paris, Armand Colin.
- PICOCHÉ, Jacqueline, (1991), *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan.
- SABLAYROLLES, Jean-François, (2000), *La néologie en français contemporain Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion éditeur.
- SABLAYROLLES, Jean-François, (2006). « La néologie aujourd'hui », dans Claude Gruaz, *A la recherche du mot : De la langue au discours*, Lambert-Lucas, pp. 141-157.

### *Dictionnaires :*

- DHLF, (2010), *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaire Le Robert.
- DHLF, (2014), *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, version électronique en CD-ROM, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- GRLF, (2005), *Le Grand Robert de la langue française*, 2e édition dirigée par Alain Rey, version électronique en CD-ROM, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- PLI, (2006), *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse.
- TLFI, *Le Trésor de la langue française informatisé*, version électronique du Trésor de la langue française, dictionnaire de référence des XIXe et XXe siècles en 16 volumes, réalisé par le laboratoire ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française), disponible en ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.